



ENTREPRISES

Les industriels s'engagent auprès de l'Etat sur la décarbonation

Les représentants des 50 sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre de la France ont signé mercredi leurs « contrats de transition » avec le gouvernement. Ils s'engagent collectivement à réduire leurs émissions de 45 % d'ici à 2030.

L'heure est venue de l'engagement solennel. Un an tout juste après l'appel à se décarboner à vitesse grand V lancé par Emmanuel Macron aux 50 sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France, l'Etat a signé mercredi avec leurs représentants les « contrats de transition » correspondants.

Certaines de ces 50 usines (en réalité 55, avec les raffineries), qui produisent de l'acier, des produits chimiques ou du ciment, appartiennent à de grands groupes multinationaux comme ArcelorMittal, TotalEnergies, Saint-Gobain, Solvay ou Lafarge. D'autres à des sociétés de taille plus modeste, comme Vicat, Boréalys ou Cristal Union. Réunis autour d'Elisabeth Borne et de plusieurs ministres (notamment Roland Lescure, pour l'Industrie et Agnès Pannier-Runacher, pour la Transition énergétique), leurs dirigeants se sont engagés mercredi sur des feuilles de route précises, qui doivent leur permettre, collectivement, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 45 % d'ici à 2030.

L'enjeu est élevé, car ils représentent 60 % des émissions de l'industrie, et 12 % des émissions totales de la France – même s'il s'agit d'objectifs purement déclaratifs.

5 milliards supplémentaires

Après avoir promis aux industriels 5 milliards d'euros d'aides à l'investis-

sement pour se décarboner, Emmanuel Macron avait annoncé 5 milliards supplémentaires en novembre 2022, s'ils parvenaient à s'engager sur une baisse de 50 % de leurs émissions. « Il s'agissait de 50 % en dix ans, ce qui correspond à 45 % en neuf ans », explique aujourd'hui un conseiller ministériel, sans toutefois confirmer l'enveloppe de 10 milliards annoncée par le chef de l'Etat. « C'est au président d'en faire l'annonce », dit-il.

Les investissements totaux nécessaires ont été estimés entre 50 et 70 milliards d'euros, y compris les coûts d'exploitation. « Ces dépenses nécessitent une prise de risque de la part des industriels, elles ne sont pas forcément rentables : un soutien public est indispensable », insiste-t-on au cabinet de Roland Lescure. Les industriels ont déjà reçu 1,2 milliard d'euros d'aides pour leurs projets de décarbonation dans le cadre de France Relance, ont expliqué mercredi les ministères.

Une enveloppe de 5,6 milliards d'euros a par ailleurs été prévue à ce titre dans le cadre de France 2030 : 270 millions ont été engagés en 2022, 250 millions en 2023, et 1 milliard entre 2023 et 2024, dans le cadre d'appels d'offres. Des sommes qui ne comptent pas les subventions accordées directement à de très gros projets, comme ceux d'ArcelorMittal (dont la subvention étatique de 850 millions d'euros a été approuvée par Bruxelles cet été). Les représentants des quatre grandes filières dont sont issus ces 50 sites ont de même signé leurs propres feuilles de route : mines et métallurgie, matériaux de construction, chimie et agroalimentaire. Pour se décarboner, les industriels prévoient notamment de recourir plus massivement à

l'électricité (8 mégatonnes évitées par an de CO₂ équivalent, soit un quart de la réduction prévue des émissions) ou à la biomasse (7 MT), tout en économisant de l'énergie (4MT). Ils envisagent aussi de

recourir largement à la capture et au stockage du carbone (entre 4 et 8 MT évitées), même si cette technologie n'est pas encore vraiment mature. « Cela doit rester la solution de derniers recours, la voiture-balai de la décarbonation », insiste le conseiller.

Le gouvernement n'en entend pas moins soutenir le développement d'une filière tricolore dans ce domaine. Il prévoit pour cela de notifier à Bruxelles un dispositif de « Contrat carbone pour différence » d'ici à la fin de l'année, qui doit permettre de sécuriser un prix du carbone élevé, permettant de rentabiliser les investissements dans les projets en vue d'un premier appel d'offres au second semestre 2024.

Il présentera par ailleurs la stratégie nationale sur la capture, le stockage et la réutilisation du carbone (CCUS) « dans les prochaines semaines », et annonce d'ores et déjà la signature d'un accord bilatéral avec le Danemark en décembre 2023, et avec la Norvège en février 2024, pour stocker le CO₂ tricolore dans les stockages sous-marins en cours de développement.

— A. F

« Ces dépenses nécessitent une prise de risque de la part des industriels, elles ne sont pas forcément rentables : un soutien public est indispensable. »

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

